

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 21 chargeant M. Hildenbrand des fonctions de commissaire-priseur pendant l'année 1941

n° 21

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 530 du 31/01/1941

Date de publication  
9 janvier 1941

Date du numéro  
31 janvier 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vul** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 188

**Vul** l'arrêté du 3 juin 1912 réglementant les fonctions de commissaire-priseur à la Côte française des Somalis

**Vul** l'avis concerté du chef du Service judiciaire et du chef du Service des douanes.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art1

M. Hildenbrand, commis principal des douanes, chargé des fonctions de commissaire-priseur jusqu'au 31 décembre 1940, conservera ses fonctions pendant l'année 1941. Art. 2. La présente décision sera enregistree, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILHIETAS